

# Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

A2020-040

**Objet :** Arrêté portant fermeture temporaire de l'école élémentaire « Marcel PAGNOL »

Le maire de la commune de Redessan,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 à L2212-4 ;

**Vu** le Code de Sécurité Intérieure et notamment les articles L 132-1 et L 511-1 et suivants ;

**Considérant** qu'un agent du corps enseignant de l'école élémentaire est susceptible d'être porteuse du virus « COVID-19 » ;

**Considérant** la contagiosité dudit virus ;

**Considérant** que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et ce qui comprend notamment « Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses... »

ARRETE :

**Article 1 :** L'école élémentaire « Marcel Pagnol » est fermé au public à compter du lundi 25 mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2 :** les services périscolaires (garderie du matin, cantine, garderie du soir) sont également fermés au public à compter du lundi 25 mai et jusqu'à nouvel ordre.

**Article 3 :** la secrétaire générale et les agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Gard.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait à Redessan, le 25 mai 2020

Le Maire,



Fabienne RICHARD - TRIPODIER

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/05/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-030-213002116-20200525-A2020\_040-A